

COMMUNIQUE POUR DIFFUSION PAR L'ATIBT

- Le 04 avril 2023 -

L'ATIBT est maintes fois questionnée au sujet de la situation de TRACER Nkok, par des importateurs européens qui s'appuient depuis plusieurs années déjà sur ce service de diligence raisonné appliqué aux fournisseurs de grumes de la ZES de Nkok, service mis en œuvre depuis octobre 2018 et donnant pleine satisfaction à son commanditaire GSEZ. L'ATIBT vient d'interroger les prestataires en charge de déployer ce service, la structure FRM Ingénierie relayée au Gabon par la filiale FRM Gabon et l'ONG Brainforest. Par le présent communiqué, nous faisons ici un point de la situation en réponse à ce questionnement.

Le 7 mars 2023 dernier, nous avons reçu ordre de l'administration forestière de suspendre les activités de TRACER. Dès le 8 mars, nos agents ont été empêchés de mener leurs contrôles des flux de grumes entrant dans la ZES de Nkok. Le même jour, nous avons réfuté les allégations avancées contre TRACER, dans un courrier adressé à Madame l'administratrice Générale de la ZES de Nkok, avec copie à GSEZ, au Directeur Général des forêts, et à Monsieur le Ministre en charge des forêts.

Suite à la parution orchestrée d'un article sur le site gabontelegraph.com le 9 mars, qui reprenait et amplifiait les allégations envers TRACER, les entités FRM Gabon et Brainforest, partenaires dans la mise en œuvre du service TRACER depuis plus de 4,5 années déjà, ont diffusé le 10 mars un communiqué pour couper court à cette désinformation.

A ce jour, et malgré plusieurs tentatives de reprise des contrôles, nos agents n'ont pas encore pu reprendre leurs postes aux entrées de la ZES, ni faire des vérifications sur les parcs à bois de la ZES de Nkok, au niveau des usines comme dans le parc à bois central sous gestion de GSEZ. Dans ces conditions, les grumes entrant dans la ZES de Nkok depuis le 8 mars ne font plus l'objet de notre contrôle indépendant. Nous ne sommes plus en mesure non plus de dérouler en amont des flux de grumes qui rentrent dans la ZES de Nkok, en forêt et sur les chantiers forestiers, notre processus et les procédures de diligence raisonnée spécifiques à TRACER Nkok sur les candidats fournisseurs de grumes à la ZES. Les agréments des fournisseurs de grumes de la ZES de Nkok ne sont plus suivis, certains mêmes peuvent désormais fournir des grumes dans la ZES de Nkok sans agrément !

Aujourd'hui, alors même que les échanges avec le prescripteur du service TRACER Nkok sont extrêmement étroits, nous restons avec GSEZ en attente d'un retour du Ministère en charge des forêts. Nous restons entièrement mobilisés pour reprendre le service TRACER Nkok sous 24 heures, en veillant à la garantie de totale indépendance indispensable à la crédibilité d'un tel service. Avec le temps qui court, et sans une reprise rapide des contrôles TRACER, c'est la situation qui prévalait avant le déploiement de TRACER dans la ZES de Nkok en 2018 qui pourrait bien très vite retrouver toute sa place !

Marc ONA ESSANGUI

Secrétaire Exécutif Brainforest

Jean-François CHEVALIER

Directeur Exécutif FRM GABON

